

# CERTIFICATE

## La société

**A.T.C Energie**  
8, rue des Artisans  
42300 Roanne, FRANCE

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **22-00258, 22-00478**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®



## pour les articles suivants:

**Ennoblement à façon : lavage, adoucissage et/ou vaporisation sur étoffes en 100% coton, coton/polyester, viscose/lin, coton/aramide, 100% polyester et 100% laine cardée, pouvant contenir des fils métallisés.**

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit II**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles en contact direct avec la peau.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

**Le certificat CQ 1297/1 est valable jusqu'au 31.03.2023**

Lyon, 11.03.2022

Richard MARTINETTI  
Responsable Service Certification OEKO-TEX®



# CERTIFICATE

## La société

**A.T.C Energie**  
8, rue des Artisans  
42300 Roanne, FRANCE

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **22-00258, 22-00478**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®



## pour les articles suivants:

**Ennoblement à façon : lavage, adoucissage et/ou vaporisation sur étoffes en 100% coton, coton/polyester, viscose/lin, coton/aramide, 100% polyester et 100% laine cardée, pouvant contenir des fils métallisés.**

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit II**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles en contact direct avec la peau.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

**Le certificat CQ 1297/1 est valable jusqu'au 31.03.2023**

Lyon, 11.03.2022

Richard MARTINETTI  
Responsable Service Certification OEKO-TEX®



# CERTIFICATE

## La société

**A.T.C Energie**  
8, rue des Artisans  
42300 Roanne, FRANCE

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **22-00258, 22-00478**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®



## pour les articles suivants:

Ennoblement à façon : lavage, adoucissage et/ou vaporisation sur étoffes en 100% coton, coton/polyester, viscose/lin, coton/aramide, 100% polyester et 100% laine cardée, pouvant contenir des fils métallisés.

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit II**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles en contact direct avec la peau.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

**Le certificat CQ 1297/1 est valable jusqu'au 31.03.2023**

Lyon, 11.03.2022

Richard MARTINETTI  
Responsable Service Certification OEKO-TEX®

